



Balisage

 **GR@**
Grande Randonnée

 **GR@ de Pays**
Grande Randonnée de Pays

 **BL - Boucle Locale**

 **PR - Promenade et randonnée inscrite au PDIPR**

Signalisation

 **Bonne direction**

 **Changement de direction**

 **Mauvaise direction**

“Le Département et les baliseurs bénévoles officiels de la FFRandonnée Bouches-du-Rhône entretiennent les itinéraires de randonnée pédestre.”

 **FFRandonnée**
les chemins, une richesse partagée
Bouches-du-Rhône

Conseils et recommandations pour se promener en Provence

La forêt et la colline sont source de vie, elles profitent à tous mais elles appartiennent à quelqu'un. Respectons l'hospitalité de leur propriétaire.

- Respectons la charte du randonneur éditée par la FFRandonnée
- Restons sur les chemins balisés
- N'abandonnons aucun objet, aucun débris. Nous pouvons ramener les emballages vides que nous avons apportés pleins
- Respectons les arbres, admirons les plantes, observons les animaux mais ne mutilons pas, ne coupons pas, ne dérangeons pas
- Respectons la réglementation, ne pénétrons pas les massifs avec des véhicules en dehors des voies ouvertes à la circulation publique
- Respectons les viticulteurs et les agriculteurs ; ne cueillons pas leurs produits
- Sachons cohabiter avec les chasseurs et les autres utilisateurs
- N'allumons pas de feu, ne fumons pas, ne nous aventurons pas en forêt par temps de sécheresse et surtout par grand vent.

Pour rendre votre randonnée agréable

- Ne surestimez pas vos forces physiques
- Renseignez vous sur le temps de parcours, sur la météo
- Evitez de partir seul
- Emportez de l'eau en quantité suffisante, une trousse de secours, la carte IGN, une boussole
- Soyez équipés d'un sac à dos et de chaussures de randonnée, d'un vêtement chaud, d'un vêtement de pluie, d'un chapeau.

Pour votre sécurité et pour la préservation des massifs forestiers, l'accès aux espaces naturels est réglementé par arrêté préfectoral de juin à septembre. Renseignez-vous pendant la période estivale :

au **08 11 20 13 13** (prix d'un appel local)

ou sur : www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr

www.myprovence.fr/enviedebalade

EN PARTENARIAT AVEC :

- Le Département des Bouches-du-Rhône - Direction de la forêt et des espaces naturels : www.cg13.fr
- L'office de tourisme et des congrès de Martigues : www.martigues-tourisme.com

EN COLLABORATION AVEC :

- Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Bouches-du-Rhône et ses clubs affiliés : www.ffrandonnee13.fr
- L'office de tourisme de Carry-le-Rouet : www.otcarrylerouet.fr
- L'office de tourisme de Sausset-les-Pins : www.ville-sausset-les-pins.fr

DURÉE **1 h 30**

LONGUEUR **4 km**

DÉNIVELÉ **120 m**

NIVEAU **FACILE**

BALISAGE 

CARRY-LE-ROUET

LA CALANQUE DES EAUX SALÉES

TOPO RANDO
GRAND SENTIER DE LA CÔTE BLEUE

PROVENCE TOURISME

13, rue Roux de Brignoles
13006 Marseille

Tél. 04 91 13 84 13

Télécharger les topos-randos du Grand Sentier de la Côte Bleue sur : www.myprovence.fr





La calanque des Eaux Salées est la première calanque de Carry-le-Rouet en venant de Marseille. Après quelques minutes de marche, cette crique sauvage et tranquille située dans une forêt de pins d'Alep s'offre à vous. Vous pourrez y admirer, la mer, Marseille et ses îles.

Départ : Parking Plage du Rouet

ITINÉRAIRE :

Balises bleu ■

- 1** Du parking, dirigez-vous vers la plage et empruntez la petite route (Avenue Blanche Calvet) à l'est. Prenez à gauche l'impasse des Eaux-Salées en direction de la chapelle du Rouet.
- 2** Dirigez-vous vers la chapelle. Revenez sur vos pas. Avant la barrière CD111, empruntez à droite, entre deux grillages, le chemin le long de la voie ferrée. Descendez des escaliers vers la calanque.
- 3** Remontez les escaliers, sous le viaduc et dirigez-vous vers le vallon de l'Escalayolle. Laissez le GR et les escaliers et suivez le tracé jaune à gauche, sur un sentier en balcon jusqu'au fond du vallon. Parcourez-le puis quittez-le à gauche vers le nord.
- 4** Au carrefour des pistes, orientez-vous à gauche et suivez le chemin jusqu'au pont du chemin de fer. Vous arrivez à nouveau au chemin qui vous amène vers la chapelle du Rouet,

prenez à droite et revenez au parking par le même itinéraire.



A savoir :

La calanque des Eaux Salées doit son nom à sa source saumâtre. Ses eaux limpides baignent en toute harmonie le relief dentelé de la Côte Bleue. La calanque de taille moyenne est ouverte sur le large et dispose d'une plage composée de gros galets polis. Le viaduc des Eaux Salées (centenaire et classé) surplombe ce lieu privilégié pour la pratique de la plongée et du kayak de mer. A quelques encablures vous apercevrez le rocher du Grand Mornas (aussi appelé Grande Mona).